



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delocalisations

Question écrite n° 10437

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, sur son action ministerielle relative a l'aménagement du territoire, tendant a proposer au Premier ministre, avant la fin de l'annee 1993, la delocalisation de plusieurs ministeres et services ministeriels. En effet, une telle initiative permettait de demontrer que l'aménagement du territoire n'est pas que des mots, et les delocalisations dans une region comme le Poitou-Charentes, et une ville moyenne comme Niort, permettraient de reequilibrer les activites sur le territoire national, tout en permettant a ces territoires de jouer leur role d'equilibre. Elle lui demande de lui preciser l'etat actuel de cette action.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaite appeler l'attention du gouvernement sur les modalites de mise en oeuvre du transfert de 30 000 emplois publics hors de l'Ile-de-France, a l'horizon de l'an 2000. Les modalites de mise en oeuvre de cet objectif ont ete definies par le comite interministeriel d'aménagement du territoire qui s'est tenu a Mende le 12 juillet dernier. Elles consistent a s'appuyer sur deux demarches. D'une part, une reflexion est conduite avec chaque ministere afin de cerner les domaines d'activites qui pourraient etre transferes, en tenant compte des possibilites et des logiques fonctionnelles de chacun d'eux. D'autre part, les prefets de region ont ete invites a mettre en evidence les vocations specifiques des territoires et leurs potentialites d'accueil, dans la perspective de constituer des poles de competences administratives, le cas echeant interministeriels. L'analyse de ces propositions et la confrontation de ces approches permettront au gouvernement de prendre des decisions eclairees par un travail preparatoire approfondi. Dans le mesure ou cette demarche n'a pas ete conduite a son terme, il n'est pas possible de prejuger ce que seront ces decisions en region Poitou-Charentes ou ailleurs. En tout etat de cause, elles revetiront d'autant plus de poids qu'elles auront ete soigneusement preparees, qu'elles auront fait l'objet d'une large concertation et, partant, eviteront les effets nefastes de l'improvisation dans un domaine particulierement delicat comme l'experience du passe l'a montre.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10437

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 330

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1710